Protection de l'enfance : le département du Nord attaqué en justice pour "défaillance" par le Syndicat de la magistrature et plusieurs associations

Le Syndicat de la magistrature et plusieurs associations attaquent le département du Nord pour défaillance dans la protection de l'enfance. Ils dénoncent les conditions d'accueil des mineurs isolés alors que, selon plusieurs associations, des centaines de jeunes sont actuellement dans les campements du Dunkerquois.

le 17/11/2026 18:37

Publié le 17/11/2026 15:59

Temps de lecture : 2min



De nombreux mineurs isolés se trouvent dans les campements du Dunkerquois. (Gareth Fuller / MAXPPP)

Le Département du Nord est attaqué en justice pour *"défaillance dans la protection de l'enfance"* par le Syndicat de la magistrature et plusieurs associations, indique ce mardi Utopia 56 dans un communiqué. *"Cette procédure va permettre au juge administratif de statuer en urgence sur les violations répétées par le département du Nord des droits des enfants survivants dans les campements précaires de la communauté urbaine de Dunkerque",* précise le communiqué.

Outre le Syndicat de la magistrature, la requête en référé-liberté a été déposée ce mardi devant le tribunal administratif de Lille par Utopia 56, InfoMIE (Informations sur les mineurs isolés étrangers) et le Cofrade (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant) *"pour faire cesser ces manquements et garantir la protection des mineur(e)s concerné(e)s"*, écrit Utopia 56.

"De nombreux jeunes se retrouvent sans protection pendant plusieurs nuits"

"Depuis 10 ans de présence à la frontière, Utopia 56 n'a cessé d'alerter sur les conditions de vie et la vulnérabilité des mineur(e)s isolé(e)s qui survivent sur les campements du littoral nord", souligne l'association dans son communiqué. Elle indique que *"de nombreux jeunes, parmi eux, de plus en plus de jeunes filles, se retrouvent sans protection pendant plusieurs nuits et sans accompagnement adapté leur permettant de reconsidérer leur projet de rejoindre le Royaume-Uni par la mer". "Malgré les différents signalements, le département du Nord met en place une stratégie d'abandon et d'exclusion des mineur(e)s étranger(e)s des dispositifs de protection de l'enfance",* poursuit-elle.

À l'issue de l'audience obtenue pour le *"25 novembre prochain"*, selon Utopia 56, les associations et le Syndicat de la magistrature *"attendent*

que le délai d'accueil provisoire d'urgence soit respecté par le département du Nord, que l'accès au dispositif d'hébergement soit inconditionnel, que des dispositifs d'accueil de jour et d'aller-vers soient mis en place et qu'une personne spécialisée dans la protection de l'enfance et formée aux enjeux de la frontière soit nommée", conclut l'association dans son communiqué.

Selon le département du Nord "très peu de mineurs" acceptent une "prise en charge"

Le département du Nord dénonce *"cette communication d'Utopia 56 et des organismes associés autour de leur requête en référé"*. Dans un communiqué, le département réaffirme *"qu'il n'est en charge ni de la politique migratoire ni des flux d'arrivée exceptionnels"*. Au mois de novembre, 2 000 nouvelles personnes sont arrivées sur place selon les autorités.

"Très peu de mineurs non accompagnés sur le littoral acceptent la prise en charge inconditionnelle qui leur est proposée, rappelle le département du Nord. *La grande majorité préfère repartir sur le littoral dans l'attente d'un passage vers l'Angleterre sous l'influence des réseaux de passeurs. Quand bien même, le département est compétent pour les mineurs non accompagnés, il ne peut se substituer à leur volonté individuelle."*



Radio France

Vous pouvez désormais **privilégier l'affichage des articles de franceinfo** dans les résultats de recherche Google. Comment ça marche ?